RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00179
Numéro SIREN : 809 641 889
Nom ou dénomination : A.N.J.

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2019 sous le numéro de dépôt 3723

S.A.S A.N.J

CAPITAL : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
29 JUIL. 2019
N° 2019 B 1273

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 DECEMBRE 2018

L'An **2018** et le **08 Décembre** au siège social les associés de la Société par actions simplifiée **A.N.J** au capital de **1.000 Euros**, divisé en **1000 Parts Sociales de 1 Euros** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents : Madame **ARTIGUES** Marion, Monsieur **BALECH** Douglas et Monsieur **LEFEVRE** Hervé représentant la totalité des **1000 Parts Sociales.**

L'Assemblée réunissant plus de la moitié des Parts Sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur **LEFEVRE** Hervé préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération du Président.

Après un échange de vues, la résolution suivante à l'ordre du jour est mise en voix.

RESOLUTION UNIQUE

La collectivité décide de fixer la rémunération du Président de la façon suivante :

Monsieur **LEFEVRE Hervé**, pour la période du **01 Janvier 2018** au **31 Décembre 2018** ne percevra aucune rémunération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mr LEFEVRE Hervé
Associé

A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

-83310- GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
29 JUIL. 2019
N° 2019 B 12723

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2019

L'an 2019, et le **21 Juin** au siège social les associés de la Société par actions simplifiée **A.N.J** au capital de **1000 Euros**, divisé en **1000 Parts Sociales** de **1 Euros** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents, Mme **ARTIGUES** Marion, Mr **BALECH** Douglas et **Mr LEFEVRE** Hervé représentant la totalité des **1000 Parts Sociales.**

L'Assemblée réunissant plus de la moitié des Parts Sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur **LEFEVRE** Hervé préside la réunion en sa qualité d'associé majoritaire.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2018.**

- Rapport du gérant sur les conventions visées à l'Article **L. 223-19** du Code de Commerce.

- Approbation desdits comptes et conventions : quitus à la gérance.

- Affectation des résultats.

CM

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au **31 Décembre 2018.**

- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance.

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'Article **36** du décret du 23 Mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit Article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le **31.12.2018** approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat net comptable bénéficiaire de **22335,77 Euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CH

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- La totalité en réserve pour la somme de **22335,77 Euros.**
- La réserve devient créditrice pour la somme de **59980,23 Euros**
- La réserve légale demeure à la somme de **100 Euros**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article **L. 223-19** du Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention nouvelle.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LM

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mme ARTIGUES Marion
Associée

Mr BALECH Douglas
Associé

Mr LEFEVRE Hervé
Associé

A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

RCS : 809 641 889

SIRET : 809 641 889 000 13 4511 Z

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
29 JUIL. 2019
N° 2019/B/2723

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2019

En application de l'Article **L. 223-19** du Code de Commerce, la gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé arrêté au **31 Décembre 2018**, aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

FAIT A GRIMAUD
LE 21 JUIN 2019

Mr LEFEVRE Hervé
Associé

A.N.J

SAS AU CAPITAL DE : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

83310 GRIMAUD

FREJUS : 809 641 889

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2019

Affectation du résultat net comptable bénéficiaire de **22335,77 Euros** concernant l'exercice clos le **31.12.2018.**

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

La totalité en réserve pour **22335,77 Euros**

La réserve devient créditrice pour la somme de **59980,23 Euros.**

La réserve légale demeure à la somme de **100 Euros.**

LH

A.N.J

S.A.S AU CAPITAL DE : 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 37 RUE DES ARTISANS

-83310- GRIMAUD

RCS : B 809 641 889

SIRET : 809 641 889 00013 CODE APE 4511 Z

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur **LEFEVRE** Hervé associé de la Société par actions simplifiée **A.N.J** a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis en conformité des lois et règlements en vigueur et ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

Après constitution des amortissements selon les taux fiscalement admis et, en outre, après constitution des provisions qui nous ont paru nécessaires pour faire face aux pertes et charges probables, ces comptes et le bilan font apparaître pour l'exercice clos le **31 Décembre 2018** un bénéfice comptable de **22335,77 Euros.**

LH

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe joints au présent rapport, vous donneront un aperçu global de répartition de notre actif et de notre passif ainsi que de notre exploitation au cours de l'exercice écoulé.

L'exercice social clos le **31 Décembre 2018** compte une durée de douze mois d'activité.

Ainsi :

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **216882 Euros.**

Nos immobilisations brutes s'élèvent à **56807 Euros** au **31 Décembre 2018.**

La dotation de l'exercice au titre des amortissements sur immobilisations amortissables s'élève à **15884 Euros**, et les diminutions s'élèvent à la somme de **4363 Euros**, portant ainsi les amortissements à la somme de **26231 Euros** à la fin de l'exercice clos le **31 Décembre 2018.**

Au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2018**, nous relèverons les points qui nous semblent les plus importants :

- Etat des dettes :

Nos dettes s'élèvent au **31 Décembre 2018** à la somme de **155802 Euros.**

Au titre de l'exercice arrêté à la date du **31 Décembre 2018** soumis aujourd'hui à votre approbation, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de **500144 Euros** hors taxes.

Les autres produits s'élèvent à la somme de **2819 Euros.**

Nos charges d'exploitations, s'élèvent à **475437 Euros**.

Ainsi, notre exploitation se solde-t-elle par un bénéfice de **27527 Euros.**

LH

De l'examen de notre exercice arrêté à la date du **31 Décembre 2018**, nous relèverons encore que compte- tenu d'un résultat financier négatif de **3129 Euros** et d'un résultat exceptionnel positif de **1613 Euros**, notre exercice se solde par un résultat avant impôt bénéficiaire de **26012 Euros**.

Après retraitements, le résultat fiscal est de **24506 Euros** et l'Impôt Société est de **3676 Euros.**

Notre exercice se solde par un résultat net bénéficiaire de **22335,77 Euros.**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.

La totalité en réserve pour la somme de **22335,77 Euros.**

La réserve devient créditrice pour la somme de **59980,23 Euros**

La réserve légale demeure à **100 Euros.**

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice, il n'a pas été distribué de dividendes.

PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la règlementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

CM

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article **223** du Code des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'Article **39-4** du même code.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous allons tenter de continuer la progression du chiffre d'affaires sur l'année **2019** et nous allons poursuivre tous nos efforts pour continuer à limiter au maximum nos dépenses d'exploitation.

CONCLUSION

Ainsi les résolutions, objet du présent rapport dressé par Monsieur **LEFEVRE** Hervé associé de la Société par actions simplifiée **A.NJ,** et qui feront l'objet d'un procès-verbal consigné par ladite associée, à la date du **21 Juin 2019**, ne seront autres que celles énoncées ci- avant.

Les formalités légales auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de **FREJUS (83)** matière de dépôt légal, seront accomplies en conformité des lois et règlements en vigueur.

FAIT LE 21 JUIN 2019

Mr LEFEVRE Hervé
Associé Majoritaire

N° de Dossier : G00149

En Euros

TM

SAS SEMAG EXPERTISE 10 AVENUE DU VIGAN 34190 GANGES

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de FREJUS
DÉPÔT DU
29 JUIL. 2019
N° 2019/B/12723

A.N.J.
37 RUE DES ARTISANS
83310 GRIMAUD

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

2033

Réel simplifié BIC

MILLESIME 2019

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Certifié conforme à l'original
le gérant

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
8300501	346418	51	EM	652
N° Siret	80964188900013			

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

cerfa

N° 11084* 20

Formulaire obligatoire

(art.223 du Code général des impôts)

N° 2065 - SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
A.N.J. 37 RUE DES ARTISANS 83310 GRIMAUD	
SIRET 8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3	Mél : tmoraux@wanadoo.fr
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de voitures et de véhicules aut

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % * | Bénéfice imposable à 28 % | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 24 506

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A | Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* | Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A | Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* | dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE L'A DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée | Nom / Adresse | N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe | Nom / Adresse | N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON | Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAS SEMAG EXPERTISE 10 AVENUE DU VIGAN 34190 GANGES *Tél :* 0467810509	*Tél :*

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant :

Date : 10/05/19 Lieu : GRIMAUD

Qualité et nom du signataire : PRESIDENT LEFEVRE HERVE

Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)				*Total (a à h)*	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

N° 15948*01
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2019

Désignation de l'entreprise A.N.J. | Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 37 RUE DES ARTISANS 83310 GRIMAUD

SIRET 8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2018

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014	4 954	016	4 954	
	Immobilisations corporelles*		028	51 853	030	21 277	30 577
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
		Total I (5)	044	56 807	048	26 231	30 577
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	103 500	062		103 500
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	70 564	070		70 564
		Autres* (3)	072	1 506	074		1 506
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	10 735	086		10 735
	Charges constatées d'avance*		092		094		
		Total II	096	186 306	098		186 306
		Total général (I + II)	110	243 113	112	26 231	216 882

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	37 644
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	22 336
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	61 080
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	29 994
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	6 702
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 83 914)	172	119 106
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	155 802
	Total général (I + II + III)	180	216 882

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	23 697
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	34 000
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	31 250

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.N.J.

Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2018

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	324 917
	Production vendue – biens		215	214	
	Production vendue – services *		217	218	175 227
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	2 819
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	502 964
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	284 611
	Variation de stocks (marchandises)*			236	28 003
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)			242	110 242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	853)	244	1 430
	Rémunérations du personnel*			250	26 792
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 475
	Dotations aux amortissements*			254	15 884
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	Autres charges – cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	244		
	Total des charges d'exploitation (II)			264	475 437
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	27 527
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	3 129
	Produits exceptionnels (IV)			290	31 250
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	29 637
	Charges exceptionnelles (VI) – dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	3 676
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**			310	22 336

B- RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	22 336	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	3 676	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)* 986 ; ZFU -TE *(44. octies et octies A)* 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)* 981 ; JEI *(44. sexies A)* 989			
	ZRD *(44 terdecies)* 127 ; ZRR *(44. quindecies)* 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)* 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE *(art 44. undecies)* 990			
	ZFA *(44 quaterdecies)* 345 ; Investissements outre-mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992			
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit 346			350 1 506
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*) 655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	24 506	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	24 506	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : A.N.J. — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	4 954	412		414		416	4 954	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	45 981	462	34 000	464	34 000	466	45 981	
	Autres immobilisations corporelles	470	5 872	472		474		476	5 872	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	56 807	492	34 000	494	34 000	496	56 807	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	4 281	502	673	504		506	4 954
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	8 353	552	13 560	554	4 363	556	17 549
	Autres immobilisations corporelles	560	2 076	562	1 652	564		566	3 727
TOTAL		570	14 710	572	15 884	574	4 363	576	26 231

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
ACHAT BATEAU PRET VIAXEL				
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1	34 000	4 363	29 637	31 250	1 613			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 34 000	580 4 363	582 29 637	584 31 250	586 1 613	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596 1 613	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : A.N.J. Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	57 274
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 978
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : A.N.J.		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	500 145
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	500 145
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	639
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	639
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	290 074
Variation négative des stocks	145	28 003
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	36 672
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	354 750
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	146 033
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	146 033

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	/ /	160	/ /
Date de cessation		/ /		/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F-SD 2019

1/2 (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.N.J.

ADRESSE (voie) 37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL 83310 VILLE GRIMAUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____

N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____

Adresse : N° ____ Voie ____

Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____

N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____

Adresse : N° ____ Voie ____

Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____

N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____

Adresse : N° ____ Voie ____

Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____

N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____

Adresse : N° ____ Voie ____

Code Postal ____ Commune ____ Pays ____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ARTIGUES Prénom(s) MARION

Nom marital ____ % de détention 70,0000 Nb de parts ou actions 700,00

Naissance : Date 01/12/1983 N° Département 30 Commune ALES Pays France

Adresse : N° 25 Voie RUE DES TROIS RIVES

Code Postal 83310 Commune GRIMAUD Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique BALECH Prénom(s) DOUGLAS

Nom marital ____ % de détention 15,0000 Nb de parts ou actions 150,00

Naissance : Date 24/04/1974 N° Département 75 Commune PARIS Pays France

Adresse : N° 15 Voie RUE DE L'AMARRAGE

Code Postal 83310 Commune GRIMAUD Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (6)

(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2033-F-SD 2019

2/2 (1)

☐ Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.N.J.

ADRESSE (voie) 37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL 83310 VILLE GRIMAUD

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique LEFEVRE | Prénom(s) HERVE
Nom marital | % de détention 15,0000 | Nb de parts ou actions 150,00
Naissance : Date 05/10/1968 | N° Département 02 | Commune MONTREUIL-AUX-LIONS | Pays France
Adresse : N° | Voie RES MOULIN BLANC BAT LES IRIS
Code Postal 83990 | Commune SAINT-TROPEZ | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

[X] Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET : 8 0 9 6 4 1 8 8 9 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.N.J.

ADRESSE (voie) 37 RUE DES ARTISANS

CODE POSTAL 83310 VILLE GRIMAUD

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise A.N.J.
Numéro de siret 80964188900013

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA